

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Éric PIREYRE, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de convocation : 04/09/2025

Présents : MM. PIREYRE, MASSON, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DEBOAISNE, PAYSAC.

Excusés : Mr Gérard GUILLAUME, Mme Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à Éric PIREYRE.

Absents : Mme Florence PEYRON et Mr Jacques-Émile NAPOLY.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 02 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Bilan de la rentrée scolaire

Mme PLOS, présidente du SIMI, présente le bilan de la rentrée scolaire. L'équipe enseignante des deux écoles reste inchangée, ce qui favorise le suivi des enfants. Les effectifs sont stables : 40 enfants inscrits à l'école maternelle d'Isserteaux et 41 enfants inscrits à l'école élémentaire de Montmorin.

2-Délibération n°19/2025 : Centre de Gestion : renouvellement d'adhésion à la mission assistance retraites

Pour rappel, le Centre de Gestion propose aux collectivités une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraites des agents. La convention actuelle d'adhésion à cette mission facultative arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Centre de Gestion propose de renouveler cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans. Le coût de l'adhésion est de 85 € par an pour 1 à 4 agents CNRACL. Ce tarif pourra être révisé et appliqué au 1^{er} janvier de l'année N+1. Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

3-Délibération n°20/2025 : Complément d'information ZAE nR

Il convient de modifier la délibération du 1^{er} avril qui déterminait les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal car deux cartes ont été interverties. Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

4-SIAREC : RPOS 2024 pour la Régie et le SPANC

Le SIAREC nous a transmis conformément à la législation, le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif – secteur Régie pour 2024, le rapport d'activité de l'Assainissement non collectif – SPANC pour 2024, ainsi que les délibérations prises par le syndicat.

Éric PIREYRE présente ces documents au Conseil Municipal, sans donner lieu à délibération. Ils sont consultables en mairie.

5-SBA : rapport annuel 2024

Éric PIREYRE présente le rapport en séance. Celui-ci est consultable en Mairie. Pour rappel, le service d'enlèvement des ordures ménagères relève de la compétence de la communauté de communes qui élit ses délégués au sein du S.B.A., la commune n'ayant pas de représentant au syndicat.

6-Conseil départemental : déploiement de la fibre

Par courrier en date du 26 juin 2025, le Vice-Président du Conseil départemental et le Président de la Régie Auvergne Numérique, ont informé la commune sur le déploiement du réseau fibre sur son territoire.

Le déploiement de la fibre s'est réalisé en différentes phases, trois ont déjà été déployées et la poursuite se réalise avec la dernière tranche de réseau en 2025/2026 afin de généraliser la fibre sur l'ensemble des territoires. La fin de déploiement pour MONTMORIN est prévue pour le 1^{er} semestre 2026.

7-Questions diverses

- Diane DEBOAISNE informe l'assemblée que Plan de paysage de la Vallée du Madet de Billom communauté a été validé.
- Agathe PAYSAC déplore l'absence d'accès à des sanitaires aux abords de la salle des fêtes et informe qu'une lame dégradée de la guinguette est à changer.
- Le prestataire informatique des logiciels métiers de la commune informe de la fin du support Windows 10 au 14 octobre 2025. Le passage au système d'exploitation Windows 11 des ordinateurs de la mairie sera réalisé, François PELLETIER ayant vérifié leur compatibilité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 00